

## Les pratiques facultatives

Préinscriptions sur : [www.bureaudeports.fr](http://www.bureaudeports.fr) ou auprès des profs EPS

Il est possible de compléter ou d'agrémenter son enseignement en EPS en pratiquant une activité facultative dans le cadre des sections sportives proposées par l'établissement et de parfaire ainsi son livret scolaire BACCALAUREAT :



**HAND FÉMININ** (mardi 17h)

**BASKET et musculation** (jeudi 17h 30)



Ces 2 activités s'adressent à des élèves de toutes les classes, motivés non seulement par la pratique sportive, mais aussi par la gestion et l'organisation de ces pratiques, et de celle d'un groupe associatif. Elles s'insèrent dans le projet d'établissement.

**Un livret de compétences assurant le suivi de l'élève sur le plan sportif et associatif, est à l'étude. Il permettra, à l'avenir, une éventuelle évaluation complémentaire pour l'obtention du baccalauréat.**

### Responsables des sections :

BASKET : Xavier COTTE

HAND féminin : Laurence GENEVOIS

**Pour cette activité, consultez également le site : [www.dynamic-sports.net](http://www.dynamic-sports.net)**

## Les pratiques sportives

En intervenant au lycée sur 3 niveaux de pratique,

- **le cours d'EPS,**
- **l'association sportive,**
- **Les pratiques facultatives (sections sportives),**

notre enseignement vise à développer et mobiliser les ressources de l'élève pour enrichir sa motricité. Il doit également apprendre à gérer sa vie physique et sociale et à se situer au sein d'une culture contemporaine pour l'accès à sa pratique physique. L'évaluation est réalisée à partir d'un projet personnel ou collectif dans chaque activité.

## L'éducation physique et sportive

### Hygiène et savoir vivre

En veillant à privilégier l'hygiène plutôt que la solution pratique, chaque élève devra posséder sa propre tenue et **IMPERATIVEMENT** une paire de chaussures de sport adaptée aux pratiques programmées afin de préserver son intégrité physique (ex : les chaussures type semelle fine sont à proscrire formellement dans toutes les activités). **Tout élève ne respectant pas ces consignes ne sera pas accepté en cours.**

**Le téléphone portable est interdit pendant les cours.** Le non respect de cette consigne entraînera la confiscation de ce dernier (hors carte SIM). Pour éviter les problèmes de vol au vestiaire, chaque élève peut confier son matériel de valeur au professeur qui le mettra en sécurité.



### La dispense d'EPS

- Tout dispensé partiel ou total devra fournir un certificat médical et se présenter à chaque début de cours à son professeur d'EPS.
- En terminale, tout **dispensé total** devra rendre avant **fin novembre** un certificat « type » publié par le rectorat, qu'il retirera au bureau des sports ou sur le site de l'académie.
- Chaque élève faisant valoir une dispense médicale en terminale sera convoqué à une **épreuve académique adaptée** à son handicap.

### L'EVALUATION

- Chaque activité (3 ou 4 par niveau) mise en place fait référence à un programme d'EPS national en fonction des conditions matérielles d'organisation dont dispose l'établissement. Une note sur 20 est attribuée à la fin de chaque cycle. En terminale, 3 épreuves sont évaluées en contrôle continu par un jury composé de 2 enseignants. Les modalités, dates et protocoles sont affichés sur les panneaux des sports. La note finale **est proposée** à l'académie et fait l'objet d'un coefficient 2 au premier groupe d'épreuves du baccalauréat.
- **L'évaluation s'articule entre l'acquisition de compétences propres à l'Éducation Physique et Sportive, et de compétences méthodologiques et sociales.**

## L'association sportive



Préinscription dès maintenant sur :

[www.bureaudessports.fr](http://www.bureaudessports.fr) - rubrique AS

Chaque année, plusieurs titres nationaux ou régionaux viennent accroître notre palmarès en sport collectif, comme en sport individuel, type athlétisme, natation ou encore tennis de table...

Cette association propose une participation aux différentes compétitions organisées par l'UGSEL, (Fédération sportive de l'enseignement libre) et ce, dans les activités les plus sollicitées par les élèves. En outre, chacun d'entre eux peut également s'investir dans la gestion, l'organisation de l'AS, ainsi que dans les fonctions de juges et d'arbitres.

Cet engagement est très formateur, et sera mentionné dans le livret scolaire de l'élève adhérent : combativité, sociabilité, volonté et respect, sont des valeurs particulièrement mises en avant dans ce cadre d'activité.

Les inscriptions sont ouvertes sur notre site ou dès la rentrée auprès des professeurs d'EPS.

**Important : En cas de qualification aux championnats de France dans les sports individuels, il se peut que les professeurs d'EPS ne puissent pas accompagner les élèves. Il convient donc aux qualifiés de prévoir leur déplacement et hébergement le cas échéant. Tous les frais seront remboursés à hauteur de 50% sur justificatifs.**